

# La Métropole de Rouen finance l'enseignement supérieur privé et s'attire les foudres des syndicats

Syndicats et associations défendant l'école publique et la laïcité s'opposent à la décision de la Métropole de Rouen, qui va financer des établissements supérieurs privés.



Le futur ICP prendra place à l'Espace du moineau, qui appartient au diocèse de Rouen. Pour les syndicats et associatives "pour l'école publique, c'est un problème.

En tout, c'est une quinzaine de "syndicats et associations attachés à l'école publique et à la laïcité" qui se dit "sidérée" par l'affectation de fonds publics à des projets privés. Lundi 21 mars 2022, au conseil de la Métropole Rouen Normandie, ont été votées, non sans mal, des subventions à hauteur de 55 millions d'euros à destination de l'enseignement supérieur, "une participation inédite", selon Mélanie Boulanger, vice-présidente.

Dans cette délibération, deux points précis font tiquer, pour ne citer qu'eux, le Comité de réflexion et d'action laïque (Creal 76), l'Union des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN 76) ou encore la CGT Educ action : le financement, à hauteur de

5,5 millions d'euros, du futur campus de l'Institut catholique de Paris (ICP) espace du Moineau à Rouen, et l'entérinement du projet d'école vétérinaire à Mont-Saint-Aignan, porté par l'Institut polytechnique UniLaSalle.

## Des structures confessionnelles

Les opposants à ces projets s'étaient réunis devant le siège de la Métropole, le hangar 108, peu avant le début du conseil, en fin d'après-midi. Vendredi 18 mars, lors d'une conférence de presse, ils avaient détaillé leur caractère problématique. D'abord, l'aspect confessionnel des futurs établissements, le réseau UniLaSalle étant "sous la double tutelle des Frères des écoles chrétiennes et de l'Institut catholique de Paris", et l'emplacement de l'espace du Moineau, pour le futur ICP, appartenant au diocèse de Rouen :

Financer des travaux dans une propriété diocésaine est contradictoire avec la notion de séparation des Églises et de l'État de 1905. Il y a un certain nombre d'établissements privés dans la métropole, mais ils ne sont pas confessionnels.

[À](#)

Également, "les enseignants dans le supérieur privé ne sont pas payés par l'État", il n'y a donc "aucune obligation" pour les collectivités de subventionner ces structures. Et la Métropole, par la voix de Mélanie Boulanger, de rétorquer qu'elle "participe au financement, et non pas au fonctionnement" des établissements. Le président Nicolas Mayer-Rossignol, lui, met en avant le fait qu' "il n'y a pas d'obligation confessionnelle, ni pour les professeurs, ni pour les étudiants, ni pour les personnels administratifs".

À noter que des élus du conseil communautaire ont également exprimé leur désaccord, lundi 21 mars, avec près d'une trentaine qui n'ont pas pris part au vote (et un vote contre). La majorité d'entre deux a regretté que le président Nicolas Mayer-Rossignol n'ait pas dissocié, par le biais de plusieurs délibérations, les subventions aux établissements publics, qu'ils soutenaient, et à celles des écoles privées.

## Une concurrence dans les formations ?

Mais les syndicalistes y voient surtout l'abandon des universités publiques, où "les besoins en locaux, enseignants, logements sont extrêmement forts". La bibliothèque du campus de Mont-Saint-Aignan, "dans un état pitoyable", est citée comme exemple alors qu'est promis un centre de documentation digne de ce nom à la place, depuis mainte-

nant des années. Sont craintes également les éventuelles concurrences dans les enseignements proposés sur un même territoire, que balaie finalement le président de la Métropole. "La construction du programme pédagogique se fera avec les doyens des facultés. Il y a eu une rencontre avec Joël Alexandre [le président de l'Université Rouen Normandie, NDLR]."

Mélanie Boulanger évoque le reste de la somme allouée à l'enseignement supérieur, dont quelque 25,7 millions serviront à des opérations immobilières, dans le cadre du Contrat de plan État-région (CPER). Le futur centre de documentation de Mont-Saint-Aignan, cité plus tôt, sera construit avec cet argent, assure l'élue. Le CPER comprend également des interventions de réhabilitation, estimées à 5,3 millions d'euros, et des nouveaux projets (8,5 millions d'euros), comme la future faculté d'odontologie. Enfin, hors CPER, des "opérations ultérieures", dans lesquelles est englobée l'ICP, seront financées pour 15,5 millions d'euros.

[<span title="commune" class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="4bbd7554-ae1d-4650-b04b-31a1dbef0412">Rouen</span>. Des apprentissages pas assez « rigoureux et sérieux », une école privée hors contrat ferme](#)

Concernant l'école vétérinaire, les syndicats et associations rappellent que les vétérinaires, eux-mêmes, s'opposaient à l'ouverture de ce premier établissement privé en France, et souhaitaient à la place que plus de moyens soient accordés aux six écoles publiques existantes. Sur ce point, Mélanie Boulanger assume ses "principes de réalité" :

Les écoles vétérinaires, nous en sommes dépourvus. Face à cela, est-ce qu'on laisse la Belgique former les vétérinaires français ? Elle ne fait concurrence à personne, et répond à un besoin.

Enfin, et c'est l'un des derniers sujets d'inquiétude chez les opposants, avec des frais d'inscription pouvant aller de "3 000 à 7 000 euros", l'endettement des étudiants est redouté, lui aussi. "Et cela peut créer des monopoles privés... qui auront été financés par des fonds publics."